



Réunion Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes tennis de table

Samedi 09 septembre 2017 9H30 à 12 H15

Salle Charles Michels - Maison Des Syndicats - 1 Rue Du Puy, 26100 Romans Sur Isère.

Présents :

Membres : CHANTEREAU Claude - COMYN Jean-Christophe - COSTILHES Evelyne - FALZARANO Céline - LACROIX Jean - LE ROY Annie - LEGAULT Yves - NAIL David - PIERRE Yves - SAUGUES Alain - SAUVADET Jacques - SEGUIN Laurent - TAFFIN Emmanuel

Présidents de comité : PARSUS Guillaume (D01)- BAILLEUL Sandrine (D15)- WEBER Jean-Paul (D0726) - POULAT Jean-Michel (D38) - PERRIN Jacques (D42) - APPELGREN Eric (D69).

Excusés : ANTOINE MICHARD Xavier, Resp Communication - Président CD 03 - BOUZIGUE Bernard, Directeur Technique National - CASTANO Jean, Trésorier - GARAYT Dominique, Médecin - GUERIN Frédéric, Pôle/ Elites - Formation ETR - HATCHADOURIAN Marc, Récompenses dirigeants - HENRI Christine, Membre commission arbitrage - LEJAY Olivier, Président CD 74 - LEVARLET Christian, Président CROS Rhône-Alpes - MOREAU Yolaine, Membre - PLANQUE Philippe, Président CD 63 -

Assistent : CHANTEREAU Patricia (directrice TK ligue) - LOUVEL Laurent (CTF ligue) - Donatien DE HAUTECLOCQUE (D38) - Sylvain FERRIERE (CD69) – Jean-Luck MARTIN (D63) – Laurence WEBER (D07-26) – Laure CHIORINO et Roger PERON (secrétariat ligue).

La séance est ouverte à 9 H 50 par Jean-Christophe COMYN qui remercie Mme Armand, présidente du club de l'AS PTT ROMANS qui nous accueille aujourd'hui, ainsi que tous les membres qui se sont déplacés pour cette réunion de rentrée.

1. **MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR et POSTES A POURVOIR – J.C. COMYN**

1.1. Modifications du règlement intérieur

Jean-Christophe COMYN donne lecture des propositions de modifications à apporter au règlement intérieur (voir annexe 1 les textes). Il précise que le règlement intérieur devant faire l'objet d'une approbation en A.G., les modifications présentées ce jour seront soumises à l'A.G. de 2018. Il demande ensuite au Conseil si des questions, commentaires ou ajouts sont à faire sur ces propositions.

Un débat a lieu sur l'ajout dans l'article concernant l'IRD de l'habilitation des membres du Conseil pour signaler une situation pouvant déboucher sur une sanction disciplinaire et qui ne serait pas consignée par le JA en charge de la rencontre et de l'épreuve. Les éléments suivants sont relevés :

- Jean-Christophe COMYN précise que cet ajout est né du fait que l'IRD a été plusieurs fois appelée à se prononcer sur des cas où aucune mention d'incidents n'était portée au dos de la feuille de rencontre alors que des courriers émanant de joueurs rapportaient des faits graves. A partir de là, notre législation ne peut pas s'appliquer car elle prévoit que seuls les rapports de responsables habilités, les membres du corps arbitral, peuvent être pris en compte. Le fait d'habiliter des membres du conseil permettrait ainsi d'avoir des personnes dignes de confiance supplémentaires.
- Un(e) joueur(se) membre du conseil ne peut pas être à la fois juge et partie. C'est toujours par le capitaine et le JA que doivent être transmises les réserves et réclamations qui devront paraître au dos de la feuille de rencontre ou sur le rapport de JA d'épreuve.
- Il ne s'agit pas de se substituer au JA, mais plutôt, dans le cas où celui-ci ne sait pas, ou ne veut pas, prendre en compte une situation conflictuelle, de prendre la relève en établissant un rapport sur les faits constatés et en l'adressant au responsable concerné.
- Pour que cette disposition soit connue de tous, il est nécessaire de l'inclure dans les règlements sportifs régionaux et il est souhaitable que les membres du conseil qui sont joueurs, ou spectateurs, informent le JA de cette disposition en début de rencontre ou d'épreuve afin de bien clarifier la situation dès le départ.

Avec ces remarques, les propositions de modification du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité.

1.2. Démission et remplacement de Philippe LE HONSEC

En raison de la libération d'une place au conseil suite à cette démission, Jean-Christophe COMYN demande s'il existe des candidatures, notamment parmi les 3 personnes admises en auditeur ce matin ou bien si quelqu'un a connaissance d'une personne souhaitant rejoindre le conseil. Comme aucune réponse positive ne lui est donnée, il indique que l'appel à candidature lancé avec la convocation à l'AG n'a pas eu d'effet à ce jour et qu'un appel sera lancé en AG.

1.2.1. Instance Régionale de Discipline

Outre la mise en place d'un remplaçant à Philippe LE HONSEC à la présidence de l'IRD, Jean-Christophe COMYN rappelle que les dernières directives fédérales ont sensiblement modifié les règles de composition de l'IRD :

- Interdiction aux présidents de ligues et comités de faire partie d'instances disciplinaires.
- Obligation que le nombre d'élus du conseil soit inférieur à la moitié des présents lors d'une réunion.
- Nombre de participants minimum fixé à 5 (donc, pas plus de 2 membres du conseil de ligue).

Cela signifie que l'on peut avoir plus de personnes désignées, mais qu'elles ne seront pas forcément obligées de prendre part aux réunions et que des membres différents du conseil pourront aussi participer à cette instance.

Pour pallier le départ de Philippe LE HONSEC, Jean-Christophe COMYN indique que Christine HENRI est candidate à la présidence et demande si un ou plusieurs des membres présents sollicite également la présidence.

Aucune autre candidature ne s'exprimant, il est procédé au vote.

Christine HENRI est élue présidente de l'IRD à l'unanimité.

Jean-Christophe COMYN donne lecture des membres représentants des départements à ce jour :

Isère : Donatien De HAUTECLOCQUE titulaire et Richard DREVON suppléant

Rhône : Nicolas HAREL

Savoie : Alain MOCCI

Il demande aux autres comités de lui faire connaître leur représentant.

1.2.2. Contrôles de raquettes

Jean-Christophe COMYN interroge le conseil sur les choix suivants :

- Maintenir, ou non, les contrôles de raquettes ?
- Si oui, qui assurera ce rôle ?

Après débat, il est décidé de maintenir le principe des contrôles sur les épreuves régionales, dans la mesure où nous possédons le matériel adéquat et sur le principe de garder à nos organisations une image propre. L'objectif est que les joueurs sachent qu'ils doivent être en conformité à la réglementation, sans faire de « chasse aux sorcières ».

A partir de là, les organisations avec contrôle seront définies avec le JA responsable pour prévoir l'incidence sur l'horaire.

Personne n'étant volontaire pour prendre la responsabilité de ce poste, un appel sera fait auprès des comités départementaux.

1.2.3. Délégué aux A.G. fédérales

Jean-Christophe COMYN rappelle que nous avons 5 délégués + 1 remplaçant. Le remplaçant étant lui-même désormais président de Savoie, il est automatiquement délégué au titre de son comité. Il convient donc de trouver un remplaçant à Philippe LE HONSEC.

Marc HATCHADOURIAN a fait connaître sa candidature à cette délégation. Le conseil est interrogé sur d'autres candidatures. Aucune ne se faisant connaître, Marc HATCHADOURIAN est donc proposé au vote du conseil.

Marc HATCHADOURIAN est validé par le conseil à l'unanimité moins 3 abstentions.

1.3. Calendrier des réunions 17/18

Les réunions de conseil de ligue :

13 janvier à Bron

26 mai à Ceyrat

Pour l'A.G. 2018 à voir en octobre avec une réunion de conseil de ligue un mois avant à voir en fonction du calendrier sportif 18/19.

1.4. Etat des licences 16/17

Jean-Christophe COMYN présente le document powerpoint qui sera projeté en A.G.

Il relève une augmentation de 684 licences (dont 50 traditionnelles) /saison précédente.

Le graphique fait aussi ressortir une baisse régulière du comité de l'Allier. Il est prévu de réunir les clubs et responsables du comité pour voir quels moyens prévoir pour redresser la situation.

2. SECRETARIAT – J.C. COMYN

2.1. Etat de l'emploi de la LAURA TT

Au niveau du secrétariat :

- Clémentine CONSTANT dont le contrat aidé est arrivé à terme mi-août 2017 n'a pas été prolongée
- Martine BARRIERE qui travaillait sur le site de Ceyrat est en arrêt maladie depuis fin janvier. Elle doit se rendre à une visite de reprise à la médecine du travail le 14 septembre prochain et nous sommes dans l'attente de savoir si cette dernière la considérera comme apte, ou inapte, à reprendre le travail.
- Laure CHIORINO et Roger PERON sont les 2 salariés situés sur le siège de BRON
- Marie-Jeanne JUVENETON, employée à 1/5 de temps sur le siège de BRON, partira en retraite à l'été 2018
- Bérengère BOUCHET, secrétaire du comité de la lutte à Ceyrat, assure 10 heures hebdomadaires de secrétariat. Ses missions portent sur la mise à jour du site + newsletter et une formation sur la mise à jour Zimbra est également prévue. Etant chargée de la mise à jour du site, c'est à elle qu'il faut adresser les demandes. Son mail berengere@laura-tt.fr

Au niveau de l'équipe technique

- Laurent LOUVEL tient le poste de CTF chargé du développement
- Frédéric GUERIN est entré en fonctions comme responsable du pôle le 01 septembre. Il avait fait 2 stages durant l'été avec Yann pour réaliser le passage de témoin dans les meilleures conditions.
- Thomas BLONDEAU a été embauché en service civique sur Ceyrat. Ses missions sont d'accompagner les joueurs de Cournon au pôle, son niveau de jeu peut permettre d'assurer de la relance et son emploi du temps permet d'envisager des coups de main sur le secrétariat et sur les organisations comme pour le tour de N1 par exemple. Son embauche s'est faite par le biais de la FFTT, ce qui fait que c'est un emploi « à coût 0 » pour la ligue. Il durera 10 mois sur 24 H/ semaine.

Cet exposé met en lumière les difficultés actuelles de gestion du travail sur la ligue.

Concernant les services civiques, Yves PIERRE insiste sur l'intérêt de ce dispositif en s'adressant à la FFTT qui a un « réservoir » de postes et qu'il est donc tout à fait intéressant de solliciter. Un tour de table est fait pour savoir si les comités sont dans cette action :

Le comité de l'Isère a demandé un service civique, mais pas de candidat.

Le comité de la Loire-Haute Loire a embauché un service civique qui est dans l'activité TT

Le comité Rhône-Lyon a 4 candidats et doit faire la sélection lundi prochain.

Concernant ZIMBRA, David NAIL déplore les soucis rencontrés avec ce système qui rencontre des soucis, notamment l'apparition de spams depuis le piratage subi en juillet. Jean-Christophe COMYN précise qu'il est prévu de travailler avec le responsable de TEC6 pour avancer sur ces problèmes.

2.2. Local Bron

Le déménagement principal de Vénissieux à Bron a eu lieu le 26 août : merci aux personnes qui se sont libérées pour participer à cette action.

Nous avons rencontré des soucis majeurs de mise en place des connexions internet et de téléphonie, réglés à ce jour et le travail doit maintenant pouvoir reprendre dans de bonnes conditions.

Le local comprend une salle de réunion qui peut accueillir 25 personnes, 1 pièce « repas », deux bureaux et une grande pièce qui peut accueillir une autre association.

Claude Chantereau indique que la Société générale demande l'approbation par l'AG d'une modification de texte de l'emprunt. Il s'agit d'approuver le fait que l'achat se fait avec garantie par hypothèque (mais sans frais pour nous).

Le conseil valide cette demande à l'unanimité.

Problème : nous avons encore l'ancien local auquel nous sommes liés par un bail qui nous porte à mai 2018. A priori, des derniers contacts avec le bailleur, il semble qu'on ait la possibilité de quitter avant cette échéance.

Laurent SEGUIN indique qu'une session de recyclage JA2-JA3 est prévue au siège le 17 septembre. L'accès aux locaux sera-t-il possible ? C'est un peu complexe dans la mesure où l'accès au parking se fait par une barrière nécessitant un passe magnétique, il faut un code pour entrer dans le bâtiment et, bien sûr, il faut une clé (clé de sécurité au tarif de 140 euros pièce) pour entrer dans le local. Le plus simple est sans doute de prévoir des copies de la clé de boîte aux lettres et de laisser les éléments dans la boîte aux lettres.

3. FINANCES – C. CHANTEREAU

3.1. Commissariat aux comptes

Claude CHANTEREAU indique que les commissaires aux comptes sont venus faire leur travail de vérification en juillet. Mais une mauvaise surprise a suivi cette action.

En effet, le tarif appliqué jusque-là était de 6 980 euros annuels. Mais la société KPMG a annoncé que ce tarif passait à 9 500 en raison du travail supplémentaire du à l'Auvergne + 2 400 euros pour la vérification du traité de fusion !!!

Cette annonce a été reçue comme il convient par Claude CHANTEREAU et les négociations qui ont suivi ont abouti, en plusieurs étapes, à un tarif de 7 500 euros.

Durant ces péripéties, Claude CHANTEREAU a interrogé les autres ligues sur leur fonctionnement et en a tiré les informations suivantes :

- Aucune n'a de commissaire aux comptes, mais l'approbation de leurs comptes est confiée à des cabinets comptables, qui certifient les comptes pour un tarif autour de 4 000 euros.
- Nous n'avons aucune obligation d'avoir un commissaire aux comptes car nous ne remplissons aucune des conditions nécessaires (+ de 50 salariés, Chiffre d'Affaires de 3 Millions, 150 000 euros de subvention).

Lors de l'A.G. du comité Rhône-Lyon TT, il a l'occasion d'apprécier la présentation des comptes par le cabinet comptable qui gère les comptes du comité et dont le comité est très satisfait. Il prend donc très rapidement contact avec le responsable pour parvenir à la proposition suivante :

- Réalisation de certains états financiers que nous devons actuellement éditer nous-mêmes,
- Présentation des comptes à l'A.G.
- Plusieurs rencontres avec les responsables pour travailler sur les comptes
- Tarif annuel de 4 000 euros

Claude CHANTEREAU propose au comité directeur de présenter ces éléments à l'A.G. : non reconduction de KPMG et choix de la société « pyramide » pour la gestion des comptes de la LAURA TT.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3.2. Comptes et bilan 16/17

Claude CHANTEREAU indique que la remise à plat des comptes est terminée. L'exercice a été très difficile avec la nécessité de fusionner les comptes et l'absence de prévisionnel pour tenir un tableau de marche.

Le résultat aboutit à un déficit de 29 899 euros, confirmant les prévisions.

Ce résultat est dû à la non-facturation de la CSG en 16/17, qui aurait rapporté plus de 50 000 euros, et de ce fait aurait amené à un résultat conforme à nos exercices habituels avec un reversement de 1,5-2 euros aux clubs comme les années précédentes.

En tout état de cause, cela a les conséquences suivantes

- Des soucis avec nos partenaires qui ne manquent pas de souligner ce déficit et qu'il faut rassurer.
- Une perte de trésorerie pour la Ligue et un gain pour les clubs Rhônalpins.

Claude CHANTEREAU fait toutefois remarquer

- Que nos dépenses ont été allégées par les économies salariales réalisées sur les absences pour maladie

- Que nous n'avons pas encore le montant des subventions 2017 et que cela pourrait remettre fortement en question notre organisation budgétaire si les montants demandés ne sont pas accordés.
- Que sur la base de ces éléments, nous devons de plus en plus nous appuyer sur nos ressources propres et faire « un tri » des actions à lancer.

La présentation des comptes n'appelant aucune question ou commentaire, Claude CHANTEREAU passe au bilan où les chiffres de la saison précédente sont représentés par le cumul des bilans LRATT et AUVERGNE.

La présentation fait ressortir les éléments suivants

- Nous sommes actuellement dans une situation d'attente de règlement des soldes dus par les comités. Cette situation est due essentiellement au fait que la facturation de fin de saison s'est faite fin juin au lieu de fin mai et que les remontées d'argent des clubs vers les comités puis vers la ligue en ont été retardées d'autant.
- L'harmonisation des tarifs a fait que les cautions en championnat par équipes qui étaient de montants différents en Auvergne et à tarif unique en Rhône-Alpes ont été alignées sur le tarif Rhônalpin de 100 euros. Les montants ont été remboursés aux comités qui ont dû les reverser aux clubs (ce qui ne semble pas avoir été le cas pour tous les comités !!!).
- Une diminution de nos disponibilités de l'ordre de 100.000 euros due à la non facturation de la CSG et de notre résultat négatif.

Aucune question n'étant posée, il est passé à l'approbation des comptes : les comptes et bilan 16/17 sont approuvés à l'unanimité. Ils seront présentés à l'A.G. sous cette forme.

Claude CHANTEREAU rappelle que pour la nouvelle saison il n'y aura pas de facturation des trois acomptes aux comités et clubs de la part de la ligue. La ligue s'est alignée sur le fonctionnement de la ligue d'Auvergne qui transmettait aux clubs un échéancier d'acompte à respecter avec une facture de fin de saison qui établissait le solde à régler ou à rembourser.

Certains font remarquer que des associations ont besoin de factures. A priori, la facture n'est nécessaire que pour la clôture de l'action et l'appel de fonds peut faire foi dans une comptabilité.

4. COMMISSIONS

4.1. Commission des arbitres – Laurent SEGUIN

Il présente la nouvelle procédure d'organisation du JA neutre en championnat par équipes, pas diffusée à ce jour.

ART 1 : obligation pour les clubs de disposer dans leur effectif du nombre de JA formés correspondant au nombre d'équipes en obligation.

ART 2 : application du règlement fédéral : il faut fournir le nom d'un JA par équipe, pas celui du responsable des JA du club

ART 3 : le nombre de prestations obligatoires passe à 2 par phase (4 par saison)

ART 4 : la possibilité est ouverte aux JA volontaires de faire des prestations et les clubs peuvent faire appel à JA hors club. J. LACROIX gère la zone ouest (Allier – Cantal – Loire/Hte Loire – Rhône) et E. COSTILHES gère l'est (Ain – Drôme-Ardèche – Isère – Savoie – Haute-Savoie).

ART 5 : dans le cas où un club serait en déficit de prestations c'est à lui de trouver un ou des JA pour remplir ses obligations.

ART 6 : le placement est effectué par J. LACROIX et E. COSTILHES suivant les demandes.

ART 7 : transmission du rapport : au niveau Rhônalpin, la ligue gérait les retours de rapport nationaux pour envoi à la fédé et versait 15 euros aux JA pour chaque rapport reçu dans les temps. Il n'y a plus de rapport et donc le maintien de ce versement n'apparaît plus nécessaire. Afin de garder un élément financier motivant, il est proposé de passer à un complément de 8 euros à l'indemnité fédérale de 20 euros.

La proposition est approuvée à l'unanimité moins 5 abstentions.

Le compte rendu de la réunion de CRA et la proposition de gestion des JA neutres sont donc approuvés par le conseil et seront publiés sur le site. Ils seront adressés aux comités et aux clubs évoluant dans les divisions en obligation, ainsi qu'aux JA.

4.2. Commission sportive régionale – Alain SAUGUES

Il est nécessaire là aussi d'approuver le compte-rendu de la réunion des 1-2 juillet.

Emmanuel TAFFIN demande pourquoi l'équipe de Cournon, 8è de PN messieurs est descendue en R1 alors que le non redémarrage de St Etienne du Bois en PN a permis le repêchage d'une équipe de R1 ? Les règlements régionaux ne sont pas clairs sur le sujet et le club attend une réponse officielle.

Réponse : la situation était particulière avec la composition d'un championnat par addition de deux championnats, ce qui a d'ailleurs fait que des équipes 3è, voire 4è ont accédé à la division supérieure. Toutefois, la commission sportive a strictement appliqué dans toutes les divisions le point du règlement régional qui prévoit qu'un dernier de poule est descendant. Une réponse officielle sera rédigée sur ces bases.

Laurent LOUVEL veut savoir à quelles dates se dérouleront les finales individuelles qui sont passées sur 2 jours.

Le calendrier prévoit les 19-20 mai.

4.3. Organisation du Tour 2 de N1 à Ceyrat -

La ligue se positionne sur des organisations afin de gagner de l'argent (objectif de 10 000 de bonus).

Il est nécessaire d'avoir une équipe organisatrice, qui existait en ex-Auvergne, mais qui s'est dissoute avec la fusion.

Les postes nécessitant beaucoup de personnel sont :

- L'organisation des buvettes et repas.
- Le montage et le démontage de la salle.

Yves PIERRE propose qu'un appel de « sous-traitance » pour ces actions soit lancé auprès des clubs et comités pour un tarif de 2 000 euros pour les 3 jours.

Il faut également des responsables opérationnels (2 ou 3) chargés de l'organisation des hébergements, des arbitres, le pointage, la saisie des résultats, les relations publiques...

Pour ces dernières actions Bérengère et Thomas assureront des heures.

Yves PIERRE indique qu'il est d'accord pour prendre la responsabilité de l'organisation générale et qu'il demande que toutes les personnes intéressées pour prendre une fonction se mettent en rapport avec lui.

Le conseil valide cette proposition. Un appel à candidature avec cahier des charges sera lancé auprès des clubs 63 pour la tenue de la buvette.

4.4. Evolution du Pôle Espoir – infos techniques – Patricia CHANTEREAU

Patricia CHANTEREAU expose un problème qui s'est présenté en début d'été et qui implique de revoir notre fonctionnement haut-niveau.

Afin d'étoffer l'effectif du pôle, il a été décidé d'intégrer de très jeunes joueurs et des lycéens. Cette décision a permis de prévoir la présence de joueurs de la section de Cournon et l'entrée de joueurs de catégorie benjamins.

Le service haut-niveau de la DRDJSC a fait connaître son désaccord avec ces pratiques ne relevant pas d'une démarche vers le haut niveau. Ce qui a entraîné une réunion à la direction régionale, à laquelle a participé Bernard BOUSIGUE pour la DTN, afin de défendre le projet de la LAURA TT. Les arguments ont été entendus et l'accord a été donné pour fonctionner une saison sur ce modèle à condition de prévoir une évolution pour la saison prochaine.

Patricia CHANTEREAU indique que la DTN a émis l'idée de concevoir un pôle dématérialisé mettant en place des solutions d'entraînement pour les meilleurs jeunes de façon quasi-individuelle ou sur de très petits groupes.

Dans cette optique Patricia CHANTEREAU va entreprendre des consultations pour discuter des solutions à envisager. Une première réunion est d'ores et déjà prévue le 19 septembre prochain à Ceyrat.

A partir de ces entretiens, un projet sera établi, qui sera présenté au conseil de ligue le 13 janvier, puis à la direction régionale et à la DTN si le conseil valide la proposition.

Infos techniques :

- Démarrage encourageant du pôle pour la 1^{ère} semaine de fonctionnement : 7 joueurs / 2 partenaire d'entraînement (A Demoulin/ C Berthier) / groupe de la section de Cournon (12 jeunes) / des invités le mercredi (club de Nohanent avec Patrice Pulby / H Baillot B2/Auriane Annereau B1 / des relanceurs
- Renouveau de la convention avec le stade Clermontois pour la mise à disposition de C Junqué (2 fois par semaine à l'encadrement du pôle + encadrement des stages Ligue)
- Prise de fonction de F Guerin au 1^{er} septembre à la place de Y Bouchet (qui a quitté la ligue le 31 août)
- Le stage de reprise s'est déroulé à Ceyrat (20 au 23 août) avec 28 joueurs. Prochain aux vacances de Toussaint.
- Détection : selon les souhaits de la DTN la ligue a mis en place un chargé de mission détection Hugo Helbert. Dans sa mission il aura notamment à faire le lien avec les comités départementaux sur ce sujet.
- La ligue travaille à l'intégration des mini interligues dans le programme national détection ce qui assurerait la participation régulière de toutes les ligues (P Chantereau est en relation avec Damien Loiseau).
- 2 joueurs sont identifiés au plan national : F Mourier et R Perli. La ligue les accompagne individuellement
- La mise en place du cursus de formation BP et CQP ne se fera pas pour la saison 2017/18. Des réunions sont toujours en cours à la fédération sur le sujet avec C Gaubert (prochaine le 25 septembre)
- Un séminaire développement à la fédération se tiendra le 16 septembre et P Chantereau transmettra les informations à L Louvel pour la commission régionale de développement.

4.5. Subventions CNDS et Région – Yves PIERRE

Yves PIERRE déplore qu'au niveau du CNDS, nous n'ayons aucune information à ce jour, ce qui est d'autant plus curieux que clubs et comités ont bien reçu notification des montants qui leur sont attribués.

Nous sommes sur un principe de recevoir un montant équivalent à ce qui a été attribué aux deux ligues en 2016.

Au niveau de la Région, le total reçu pour les deux ligues était de 54 000. La demande pour 2017 a été faite sur 60 000 mais nous n'oublions pas que la responsable des sports du Conseil a bien indiqué « 1+1 ne fait pas 2... ». De plus, nous avons été interpellés la semaine passée sur une des fiches pour laquelle la chargée de mission nous indiquait que nous ne pourrions recevoir de subvention que sur les actions menées en 2017. Une réponse a été faite pour déplorer le fait que le dossier ayant été rédigé en mai, et ne connaissant pas les montants qui seront attribués (la décision se fera fin septembre pour communication début octobre), il nous est particulièrement difficile de mettre en place des actions importantes sur un délai aussi court.

Il apparaît toutefois que la Région relancera en janvier pour 2018 et que l'on devrait retrouver un déroulement un peu plus conforme à notre organisation, on redémarre pour 2018 en janvier.

4.6. Questions et informations des commissions

4.6.1. Commission formation – Annie LE ROY

Annie LE ROY informe le conseil de l'annulation de la formation sponsoring prévue le 23 septembre, aucune inscription n'ayant été reçue à ce jour.

Annie LE ROY déplore cette situation car elle a écrit aux clubs qui avaient fait part de leur intérêt pour ce type de formation et aucun n'a répondu. Elle constate que ce fonctionnement n'est pas adéquat et va lancer une réflexion au sein de la commission sur comment procéder pour susciter de l'intérêt pour les formations de dirigeants ?

Elle souhaite également connaître les propositions faites par la Ligue au niveau de la demande de subvention régionale. Claude CHANTEREAU explique que la formation n'entre plus dans les items de choix de la Région.

Elle demande qui est en charge de gérer le budget formation arbitrage ?

Laurent SEGUIN précise que la commission d'arbitrage n'intervient en propre que pour les formations JA2-JA3 qui n'occasionnent que des dépenses car elles sont gratuites pour les candidats. La commission est également sollicitée pour prendre en charge le 2^{ème} formateur, s'il est nécessaire, sur les formations en AR-JA1 faites par les comités.

Là encore, il n'y a aucune rentrée pour la commission.

4.6.2. Développement – Laurent LOUVEL

Une formation Baby ping est prévue à Bourgoin demain et a retenu 13 inscrits. Sur les 3 organisations réalisées chaque saison, le nombre d'inscrit est plutôt stable et tourne autour d'une quinzaine de personnes. C'est un très bon signe.

Le Pass-Région a été mis en place par le Conseil Régional pour remplacer les dispositifs existants en faveur des lycéens et apprentis sur les ex-régions. Pour bénéficier de cette aide, les clubs doivent se réinscrire sur le site de la Région. Yves PIERRE souligne que la Région propose beaucoup d'aides en faveur des jeunes, comme par exemple la possibilité de passer le permis à prix très réduit pour un jeune très impliqué dans une association...

Classement des salles : tous les clubs évoluant en division nationale doivent avoir une salle homologuée. Des reprises de mesures d'éclairage sont à faire ce qui peut poser des problèmes à quelques clubs.

La nouvelle carte des clubs est publiée : cette carte reprend les informations fournies par les clubs eux-mêmes. Tous ne l'ont pas fait, mais il leur est encore possible d'apporter les éléments qui seront mis à jour.

4.6.3. Sport Adapté – Jean-Christophe COMYN

La fédération de sport adapté vient de publier ses nouveaux règlements sportifs en tennis de table. Ils sont valables jusqu'en 2021.

Sylvain FERRIERE souhaite savoir où en sont les conventions entre la ligue et les fédérations handisport et sport adapté.

Jean-Christophe COMYN répond que cette convention existe mais n'est pas appliquée. Une réunion est prévue prochainement avec ces fédérations pour avancer.

La convention avec la FFTT est toutefois disponible.

4.6.4. Demande du comité Rhône-Lyon pour les vétérans

Les règlements régionaux prévoient que l'inscription est libre à l'échelon régional.

Au niveau du comité du Rhône, cela signifie qu'une bonne partie des participants ne viendra pas à l'épisode départemental. Est-il possible de prévoir que les comités soient libres de rendre, ou non, leur échelon obligatoire pour participer au régional ?

Cette demande devra être débattue en commission sportive. Nous observons toutefois que la FFTT a décidé cette saison pour cette épreuve de ne prendre que 2 qualifiés par ligue et d'autoriser les inscriptions libres pour compléter les tableaux.

Séance levée à 12 H45

Prochaines réunions

13 janvier à Bron

26 mai à Ceyrat



Jean-Christophe COMYN
Secrétaire général



Claude CHANTEREAU
Président